

*Département du Bas-Rhin*  
*Arrondissement*  
*de Molsheim*

**PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus :  
15

Séance ordinaire du 9 juillet 2018  
à 20h00

Conseillers en fonction :  
15

Sous la Présidence de M Gérard ADOLPH, Maire

Conseillers présents et  
représentés :

14

**Membres présents** : MM BAAS René, BERNHARD Lucien, EYDER Cyriaque, FOESSER Christian, FOESSER Michel, MULLER Marc, STAERK Guy. MMES ARNOLD Monique, BATTESTINI Cathy, JUCHS Christelle, ROSER Estelle (arrivée au point 38), KIEFFER Stéphanie, LACOUTURE Agathe.

**Absents excusés** : Mme WITTMANN Chantal.

**Secrétaires de Séance** : Lucien BERNHARD

**Date de convocation : 5 juillet 2018**

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire sollicite le rajout de 2 points à l'ordre du jour de la présente séance, à savoir :

- Acceptation de chèque
- Remplacement abri bus route de Strasbourg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte ces rajouts.

Madame Agathe LACOUTURE, Conseillère Municipale, souhaite que soit évoqué le problème du degré d'humidité présent dans le caveau en point divers.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUIN 2018**

**Le Conseil Municipal,**  
**A l'unanimité des membres présents**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance 11 juin 2018.

**36/18 PERSONNEL COMMUNAL : suppression de postes**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu** l'avis réputé de la Commission Technique Paritaire
- Vu** le tableau actuel des effectifs de la Commune

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la Commune de supprimer les emplois de sa collectivité

**Après délibération  
A l'unanimité des membres présents,**

- ✓ **DECIDE :**
- la suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, à raison de 24/35<sup>ème</sup>, avec effet à ce jour ;
- la suppression de deux emplois permanents d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, avec effet à ce jour ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

**37/18 INSTITUTION A TITRE EXPERIMENTAL DE LA MEDIATION PREALABLE  
OBLIGATOIRE : signature d'une convention avec le Centre de Gestion 67**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** le code de la justice administrative ;
- Vu** la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle, notamment son article 5 ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n°2018-101 du 6 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 2 mars 2018 déterminant les départements dans lesquels le Centre de Gestion peut proposer la médiation préalable obligatoire au nombre desquels figure le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- Vu** la délibération n°05/18 du 4 avril 2018 du Conseil d'administration du CDG67 autorisant le président du Centre de Gestion du Bas-Rhin à signer la convention avec les collectivités et établissements candidats à la médiation préalable obligatoire et ses avenants, et fixant notamment, au titre de la participation financière des collectivités, un tarif de 100 euros de l'heure d'intervention du médiateur ;

**Considérant** que la médiation préalable obligatoire constitue un des moyens de règlement à l'amiable des litiges et permet notamment de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus apaisée, plus rapide et moins onéreuse ;

**Considérant** que les collectivités et établissements situés dans le ressort du Centre de Gestion du Bas-Rhin devront conclure, pour avoir recours à la médiation préalable obligatoire au titre de la mission facultative de conseil juridique prévue à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984, une convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier cette mission

**Après délibération,  
A l'unanimité des membres présents**

- **DECIDE** de participer à l'expérimentation de la procédure préalable obligatoire à compter du

jour de la signature de la convention et pour toute la durée de l'expérimentation fixée par la loi du 18 novembre 2016 susvisée ;

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin afin de lui confier la mission de médiation préalable obligatoire pour toutes les décisions relevant du dispositif ;
- **S'ENGAGE** à respecter les termes de la convention et notamment à informer tous leurs agents, titulaires et non titulaires, de l'existence de cette médiation préalable obligatoire, notamment en indiquant sur la décision litigieuse les conditions dans lesquelles le médiateur doit être saisi (délais, coordonnées du médiateur), à défaut de quoi le délai de recours contentieux ne court pas ;
- **PARTICIPE** aux frais d'intervention du médiateur sur la base d'un tarif fixé à 100 euros/heure sans demander de contrepartie financière à l'agent pour lequel le service est entièrement gratuit

### **38/18 R-GDS : renouvellement du contrat de concession gaz.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le régime juridique du renouvellement des concessions de gaz, et en particulier le Code de l'énergie (article L111-53) et les articles 13 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et L2224-31 III du Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le projet de contrat de concession et ses annexes proposés par Réseau GDS

**Après délibération**

**Par 13 voix POUR et 1 ABSTENTION (Ch Foesser)**

- **APPROUVE** le projet de contrat de concession et ses annexes entre Réseau GDS et la Commune pour une durée de 40 ans ;
- **DECIDE** que le contrat proposé et ses annexes se substitueront au contrat actuellement en vigueur dès leur date de signature ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et ses annexes.

### **39/18 R-GDS : approbation du rapport d'activité 2017**

Monsieur le Maire présente et commente le compte-rendu d'activité 2017 présenté par le Réseau GDS.

**Le Conseil Municipal,**

Entendu les explications données par Monsieur le Maire,

**Après délibération**

**A l'unanimité**

**PREND ACTE**, après en avoir pris connaissance en détail, du rapport d'activité 2017 tel que présenté.

### **40/18 SELECT'OM : approbation du rapport d'activité 2017.**

**Le Conseil Municipal,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-39
- Vu** Le rapport annuel 2017 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés présenté par le Président du SICTOMME,

**Considérant que** ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire des communes membres lors d'une séance publique de Conseil Municipal

**ENTENDU les explications données par Monsieur le Maire,**

**Après délibération,  
A l'unanimité**

**APPROUVE** le rapport annuel 2017 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés tel qu'il a été présenté par le Président du SELECT'OM de Molsheim.

**SOUHAITE** qu'un courrier sollicitant une augmentation de la fréquence des collectes de certains produits dits « spéciaux » soit envoyé au Président du SELECT'OM.

### **41/18 SUBVENTION POUR RAVALEMENT DE FACADE**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** la délibération n° 80/01 prise par le conseil municipal en date du 20 novembre 2001 portant sur les conditions d'attribution d'une subvention communale pour ravalement de façade aux administrés qui effectuent la demande

**Vu** la demande de subvention présentée par M et Mme Michel FOESSER en date du 3 juillet 2018

**Après examen du dossier**

**Après délibération,  
Par 13 voix POUR et 1 NON PARTICIPATION au vote (M Foesser)  
DECIDE**

**D'ACCORDER** une subvention pour ravalement de façade d'un montant de 350 € à M et Mme Michel FOESSER pour leur habitation sise 10 rue de la Gansweid à ALTORF.

### **42/18 ACCEPTATION DE CHEQUE**

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
à l'unanimité**

**ACCEPTE** le chèque d'un montant de 412,50 € émis par la société d'assurances GROUPAMA en remboursement des frais d'avocat versés dans le cadre du recours en appel intenté par le locataire de la chasse communale.

### **43/18 REMPLACEMENT DE L'ABRIBUS ROUTE DE STRASBOURG**

Monsieur le Maire informe les conseillers d'une demande d'installation et d'exploitation de mobilier urbain publicitaire route de Strasbourg par la Société MEDIALINE.

En contrepartie des avantages que retirera la Société de l'occupation du domaine public de la commune à des fins publicitaires, la Commune bénéficiera de la mise en place d'un nouvel abribus ainsi que, si la configuration le permet, d'un planimètre sur lequel elle pourra faire figurer le plan de la commune. La Société assurera seule et à ses frais l'installation des mobiliers urbains. Elle s'engage à prendre en charge le bon entretien des matériels, leur maintenance (notamment en cas de dégradations ou de vandalisme).

Entendu les explications données par Monsieur Maire

**Le Conseil Municipal,  
Après délibération,  
A l'unanimité**

- **EMET** un avis favorable à la demande d'occupation du domaine public de la Commune route de Strasbourg par la Société en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire
- **PREND ACTE** que cette opération se traduit par la mise en place d'un nouvel abribus route de Strasbourg, en lieu et place de celui existant, voire d'un planimètre
- **PREND ACTE** que cette demande ne donne pas lieu à une redevance d'ordre financier mais se traduit par la mise à disposition du mobilier
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, d'une durée initiale de 9 ans, avec la Société MEDIALINE

#### **44/18 DIVERS**

1) Eclairage public :

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux de remplacement de 34 luminaires dans le cadre du Plan Lumière sont achevés. La réception des travaux a eu lieu le 4 juillet 2018. Une diminution de l'intensité de la lumière intervient à partir de 23h sur ces nouveaux luminaires.

2) FNGIR :

Monsieur René BAAS, Adjoint au Maire donne lecture du courriel adressé par le cabinet du Ministre le 27 juin dernier qui stipule que les services du Ministère sont encore actuellement à la recherche d'une solution technique sur ce sujet pour lequel ils ont sollicité une expertise de haut niveau.

Ce point sera porté à l'ordre du jour de la réunion de rentrée du Conseil Municipal, en vue de se prononcer sur l'orientation future à donner (action au tribunal)

3) Rentrée scolaire :

Monsieur René BAAS, adjoint au maire en charge des affaires scolaires, fait le point sur les effectifs à la rentrée prochaine. 116 élèves feront leur rentrée et seront répartis comme suit :

PS et MS : 21 enfants

MS et GS : 21 enfants

CP et CE1 : 26 enfants

CE2 et CM1 : 25 enfants

CM1 et CM2 : 23 enfants

A noter l'arrivée d'un nouvel enseignant, Monsieur Serge KOESTEL, en remplacement de Madame Soazig METZGER.

4) Périscolaire « Pomme de Pic » :

Le seuil de 48 enfants est dans l'immédiat toujours dépassé à midi les mardis, jeudis et vendredis. 1 à 2 familles devront trouver une autre solution. La Directrice, Madame Julie PETIT, initialement en poste à Altorf pour remplacer un congé de maternité, va conserver la direction du centre « Pomme de Pic ».

Successivement 23, puis 16 et enfin 10 enfants seront accueillis durant ces 3 premières semaines de vacances scolaires. Le centre rouvrira ses portes la dernière semaine d'août si le quota minimum de 10 enfants est atteint.

5) Fondation du Patrimoine :

La Municipalité a rencontré les délégués locaux afin de leur présenter le projet de travaux à

l'Eglise et au puits.

L'opération est éligible et la Fondation accompagnera la Commune en organisant une campagne d'appel aux dons pour l'aider à financer le projet. Le lancement de la collecte de fonds dédiée à l'opération, par l'intermédiaire de l'édition d'un bulletin de don et l'ouverture d'une page web pour récolter des dons en ligne, interviendra dès la signature d'une convention. La Fondation prendra à sa charge les tâches administratives (notamment envoi des courriers de remerciement et des reçus fiscaux aux donateurs).

6) Police Municipale Pluri-Communale :

A la demande d'une Conseillère, Monsieur le Maire sollicitera l'intervention des représentants de la police municipale pluri-communale lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal pour une présentation de leurs missions ainsi qu'un bilan et état de gestion après 1 année de service.

7) Journée citoyenne :

Monsieur le Maire va relancer le projet.

8) Déplacement Courchelettes :

Monsieur le Maire signale qu'il reste de la place pour le déplacement de la Commune à Courchelettes les 22 et 23 septembre prochains.

9) Caveau communal :

Madame Agathe LACOUTURE signale qu'un fort taux d'humidité (95%) règne dans le caveau communal en raison d'un problème d'aération. En effet lors d'un passage au caveau elle a constaté que toutes les fenêtres étaient fermées. Monsieur le Maire rappelle que ces fenêtres doivent restées ouvertes et va faire un rappel aux différents « utilisateurs » du caveau.

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom -Prénom</b>	<b>Signature</b>
ADOLPH Gérard		FOESSER Michel	
ARNOLD Monique		JUCHS Christelle	
BAAS René		KIEFFER Stéphanie	
BATTESTINI Cathy		LACOUTURE Agathe	
BERNHARD Lucien		MULLER Marc	
EYDER Cyriaque		ROSER Estelle	
FOESSER Christian		STAERK Guy	
		WITTMANN Chantal	